

# MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2021  
*Réuni dans la salle l'ESCALE afin de respecter les mesures sanitaires.*

**Présents :** - MM. COMONT, DELHOMME, CHEVAUCHEE, HAUZAY, BENATTAR, UMMENHOVER, DEFRANCE, BURGAN, LELIGOIS, LEROY (non-votant, arrivé en cours de conseil)  
- MMES LASSALLE-ASTIS, SANSANO, GUEGAN, UMMENHOVER, PAULARD, PARENT-TANGUY, HENNEQUEZ

**Absents excusés :** Mme COMBETTES pouvoir à M COMONT  
Mr VALET pouvoir à Mme HENNEQUEZ

**Secrétaire de séance :** Mme PAULARD

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 7 Décembre 2020

Les Membres du Conseil Municipal, **adoptent à l'unanimité**, le compte rendu de la séance du 7 Décembre 2020 adressé par courriel.

### DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE D'INVESTISSEMENT

Pour donner suite à une note du trésorier, il apparait que notre budget se trouve en déséquilibre sur la section d'investissement. En effet, notre budget 2020 montre :

- En Dépenses d'Investissement un montant de : 495 359,82 €
- En Recettes d'Investissement un montant de : 495 241,82 €

Afin de régulariser celui-ci, nous devons prendre une décision modificative comme suit :

#### COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
		TOTAL	

#### COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	118.00
021	021	Virement de la section d'exploitation	118.00
		TOTAL	118.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité**, de procéder au vote de virements de crédits sur le budget de l'exercice 2020.

### REMISE GRACIEUSE CIGALE

Le Maire explique que la commune met à disposition du SIVU CIGALE des bâtiments communaux afin de lui permettre d'exercer son activité.

Une convention a donc été établie en mars 2007 entre le SIVU CIGALE et la commune. Celle-ci contient notamment les dispositions financières liées à cette mise à disposition.

À la suite d'un contrôle, la commune a été amenée à constater qu'elle n'avait encaissé aucune redevance d'occupation en 2015 et 2017.

Le titre de recette relatif à 2014 qui aurait dû être émis en 2015 ne peut plus l'être dans la mesure où il y a prescription. Le titre de recette n°421, en date du 12 novembre 2020, pour un montant de 8 084,01 € vient régulariser la situation de 2017 relative à l'occupation 2016. La commune a par ailleurs émis à la même date le titre de recette n°422 pour un montant de 8 161,70 €, recette à constater en 2020 au titre de l'occupation 2019.

Parallèlement, lors du conseil syndical du 17 décembre 2020, le SIVU a mis au vote la délibération 20-2020 relative aux conventions de mise à disposition. Cette délibération avait pour objet « d'entériner la volonté des communes de ne pas émettre de titre concernant les frais de charges de locaux (fluides, etc...) et/ou mise à disposition de l'année en cours et/ou les années antérieures jusqu'à nouvel ordre » car « il n'était pas envisageable de mettre la structure en difficulté supplémentaire ».

Cette délibération a été adoptée avec 22 votes pour, 7 contre et 5 abstentions.

Le SIVU ne pouvant s'opposer à l'émission par les communes membres de titres de recette la concernant, cette délibération peut s'entendre comme une demande de remise gracieuse.

Le Maire n'est pas habilité à éteindre de son seul fait les créances de la commune. Il vous est donc demandé de délibérer sur cette demande de remise gracieuse pour un montant total de 16 245,71 €.

Faute de remise gracieuse, le trésorier sera amené à mettre en œuvre les diligences habituelles pour assurer le recouvrement de ces titres de recette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité**, de refuser toute remise gracieuse.

### **AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Comme chaque année, nous avons la possibilité, avant l'adoption du budget primitif, de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les crédits ouverts en Dépenses d'investissement 2020 (hors chapitre 16) : 296 880 €  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **74 220 €**, répartis comme suit :

- **Article 2041582 Autres Grpts - Bâtiments et installations** : 1 500 €
- **Article 2031 Frais d'études** : 8 000 €
- **Article 21318 Autres bâtiments publics** : 2 500 €
- **Article 2152 Installations de voirie** : 13 000 €
- **Article 21571 Matériel roulant** : 30 500 €
- **Article 2158 Autres installations, matériel et outillage** : 9 000 €

- **Article 45811 Opérations pour compte de tiers** : 9 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité**, d'accepter les propositions de M. le Maire. Ces sommes seront inscrites sur le budget primitif 2021.

## **PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SIEGE AU 11 DECEMBRE 2020**

Le Président du SIEGE nous a envoyé les procès-verbaux de la réunion du 11 décembre 2020.

En résumé, cette réunion a eu lieu en téléconférence, 305 délégués été présents sur 585. L'ordre du jour était basé sur 6 points, en 23 votes :

- ↪ **Institution** : Modalité d'identification des délégués, modalité de scrutin, règlement intérieur du Comité syndical, désignation des membres et modification de la composition de plusieurs Commissions.
- ↪ **Finances** : Décision Modificatives Budget 2020 et Budget Annexe de 2020, Budget Primitif et Annexe 2021, Ligne de trésorerie, Autorisation emprunt 2021, Programme d'investissement 2021-2023, Durée amortissement
- ↪ **Concessions** : Présentation du CRAC 2019 d'ENEDIS, EDF et GAZ, Renouvellement du contrat ENEDIS-EDF
- ↪ **Compétences** : Principes tarification, photovoltaïque fonds de concours SIEGE, précisions sur modalités de participation aux besoins de financement
- ↪ **Administration générale** : Mise à jour du tableau des effectifs, mise en œuvre du télétravail au sein du SIEGE
- ↪ **Compte-rendu des décisions du Bureau Syndical**

Monsieur le Maire indique que le Procès-verbal complet se trouve à disposition des conseillers en Mairie pour consultation.

## **PANNEAU D'INFORMATION NUMERIQUE**

Monsieur Delhomme propose une synthèse concernant les 3 offres reçues pour les panneaux d'informations afin de choisir un modèle et son lieu d'implantation.

Pour choisir le modèle et son emplacement nous devons déterminer pour qui nous les installons (habitants, gens de passages, les 2) et pourquoi nous les mettons (pour informer / communiquer : Informations légales, message d'Alertes, Associations, Informations générales vie du village, etc...).

Pour son implantation plusieurs conseils sont à respecter :

- Eviter les ronds-points
- Préférer les lieux où les personnes peuvent s'arrêter
- Cas des départementales : demander avis à l'agence routière
- Contrainte d'un retrait de 90cm sur les trottoirs par rapport à la route

Les 3 offres reçues sont les suivantes :

➤ **LUMIPLAN** - Fabricant concepteur Français basé à Nantes (St Herblain)

Il propose plusieurs types de panneau : graphique monochrome à écriture blanche ou ambre ou graphique couleur. Ils existent en 1,5 m<sup>2</sup>, 2m<sup>2</sup> et 4m<sup>2</sup>.

Les principaux points de LUMIPLAN sont : Pas de licence sur les logiciels, Solution clé en main, Formation sur les logiciels comprise, Possibilité d'ajout d'une appli réplique du panneau. Visible par tous les gens traversant le village et ayant l'application.

Bonne implantation territoriale (St-Rémy-sur-Avre, terrain de sport)

➤ **URBAN CONNECT** - Concepteur de communication, les panneaux proviennent de la société Prisma Flex (Fabricant Français). URBAN CONNECT est une start-up hébergée à la CCI d'Evreux. La région Normandie détient une part du capital.

Il propose un panneau graphique couleur uniquement en 1,5 m<sup>2</sup> ou 2 m<sup>2</sup>.

Les principaux points d'URBAN CONNECT sont : Interface moderne tournée vers la communication, Pas d'application liée, Frais de licence et mise à jour annuelle

➤ **ELANCITE** : - Fabricant Français basé à Nantes. Spécialiste du Radar pédagogique. Spécialisé dans le journal électronique d'informations

Il propose un panneau graphique monochrome à écriture ambre, de 96\*64cm en led haute luminosité qui fonctionne sur éclairage public.

Les principaux points d'ELANCITE sont : Facile à installer sur différents supports (lampadaires, mâts, murs), Se recharge sur l'éclairage public, Mobile – on peut le déplacer, Interface simple pour rédiger les messages, Application : Mycitypocket – reproduction du panneau sur smartphone.

	<b>LUMIPLAN</b>	<b>URBAN CONNECT</b>	<b>ELANCITE</b>
	<i>Prix HT</i>	<i>Prix HT</i>	<i>Prix HT</i>
<b>TRAVAUX PREALABLES</b>	-	Option	-
TERRASSEMENT	800 à 1000 €	1 400 €	-
RACCORDEMENT ELECTRIQUE/INTERNET	70 à 100 € le mètre linéaire	À prévoir	-
INSTALLATION MISE EN SERVICE	-	1 987 €	187 €
<b>ECRAN GRAPHIQUE MONOCHROME</b>	-	-	-
1,5 M2	8 000 €	-	-
2 M2	10 000 €	-	-
<b>ECRAN GRAPHIQUE COULEUR</b>	-	Pitch 6	-
PETIT FORMAT	5 500 €	-	-
1,5 M2	12 000 €	14983	-
2 M2	17 000 €	16461	-
4 M2	30 000 €	-	-
<b>JOURNAL ELECTRONIQUE D'INFORMATIONS</b>	-	-	3 999 €
<b>ABONNEMENT 4G ILLIMITE</b>	20€ / MOIS	20€ /MOIS	12,50€ / MOIS
<b>LICENCE</b>	-	724 €	-
<b>Extension de maintenance</b>	-	1280 €/ AN	-
<b>Mise à jour du logiciel</b>	-	204 € /AN	-
<b>APPLICATIONS MOBILE</b>	100€/MOIS	-	Attente devis

<b>Coût revient annuel</b>	<b>240 €</b>	<b>2 448 €</b>	<b>150 €</b>
----------------------------	--------------	----------------	--------------

Après l'exposé des différents produits, c'est le journal électronique de la société ELANCITE qui est privilégié. Leur panneau plus petit donc déplaçable et moins cher, ce qui permettrait d'en acquérir 2. Son installation est simple.

Pour les emplacements compte tenu des conseils de sécurité à respecter les panneaux seraient implantés au niveau du stade (Pont de la Grosse Aulne) et Place de la Mairie.

La commune va proposer un sondage aux Arnièresois pour connaître le contenu qu'ils souhaiteraient voir. Ce sondage sera testé sur les membres du conseil en amont.

### **CONCOURS DES BOITES A LETTRES DE NOEL**

Le jury était composé de 2 adultes et 3 enfants. Ils se sont réunis pour voter pour les boîtes à lettres de Noël.

Toutes les boîtes ont été prises en photo, afin que le jury puisse les voir toutes car certaines ont été vandalisées et d'autres ont subies les effets de la météo.

3 prix vont être décernés, la remise des prix se fera le samedi 23 janvier à 11h30 à l'ESCALE :

- Le prix du jury (Boite à lettres préférée des adultes et enfants du jury)
- Le prix des enfants (Boite à lettres préférée des enfants du jury)
- Le prix des adultes (Boite à lettres préférée des adultes du jury)

Une exposition des photos des Boîtes à lettres va avoir lieu le samedi 23 janvier 2021 de 9h30 à 17h à l'ESCALE. Avec un protocole sanitaire respecté et les gestes barrières appliqués. Tous les participants du concours (inscrits ou non) recevront un diplôme et tous les participants inscrits recevront un lot du Conseil Général.

Un point sera fait le samedi 30 janvier pour connaître les points positifs et négatifs du concours, pour une éventuelle nouvelle édition l'année prochaine.

### **CALENDRIER CONSEILS 2021**

Les dates des prochains conseils municipaux 2021 sont :

- ↪ 15/02/2021 : Vote du Compte Administratif (CA)
- ↪ 08/03/2021 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- ↪ 22/03/2021 : Vote du Budget Primitif (BP)
- ↪ 12/04/2021
- ↪ 07/06/2021
- ↪ 06/09/2021
- ↪ 25/10/2021
- ↪ 06/12/2021

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Dates prochaines commissions : Commission travaux le 25/01/2021 à 18h, à l'ESCALE.  
Commission animation le 13/02/2021 à 9h30, à l'ESCALE.
- ✓ Chemin doux / Voie cyclable Arnières-Evreux : Les travaux sont prévus au printemps 2021, malheureusement à la suite du piratage informatique qu'EPN a subi, le marché est bloqué pour l'instant.  
Une rencontre a eu lieu pour l'achat d'une parcelle qui finalement sera plus petite que prévu. Le propriétaire serait d'accord pour vendre l'ensemble de la parcelle sachant que celle-ci se

situé en zone humide et protégée, il ne peut donc pas l'exploiter. Un contact avec EPN sera pris pour cet achat.

Le conseil départemental sera sollicité afin de connaître la possibilité ou non de continuer la piste cyclable dans le bourg afin de rejoindre à terme Conches-en-Ouche à vélo.

- ✓ Fleurissement de la commune : Le fleurissement habituel du printemps de la commune va coûter environ 20 € de plus cette année, en 2020 le budget à été de 951,02 € TTC contre 973,00 € TTC prévu en 2021.

Cette différence est due au changement de certaines plantes moins gourmandes en eau mais plus onéreuses.

L'objectif de 2021, est d'agrandir le fleurissement de la commune soit le rond-point soit le mur du cimetière rue Aristide Briand.

Compte tenu des contraintes budgétaires le bureau municipal a fait le choix de fleurir le mur du cimetière avec l'achat de 15 jardinières (16,90 € HT l'unité) et des plants de géraniums (444,15 € HT) pour un budget total de 690,04 € HT soit 783,64 € TTC.

Le Fleurissement du rond-point est reporté pour l'instant en attendant de connaître et de voir l'aménagement fait par la DREAL.

- ✓ Cursus : Nous avons demandé des devis à cette association de réinsertion pour les travaux prévus sur la commune. Les devis et les plans de financements sont les suivants :

↳ La réfection d'enduit sous-bassement d'un mur à l'école :

Le coût de ces travaux s'élèverait à 2 430,47 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

- Part Commune : 326,27 €
- Part EPN : 2 104,20 €

↳ La réfection de façades extérieures en peinture au stade :

Le coût de ces travaux s'élèverait à 6 137,44 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

- Part Commune : 1 882,28 €
- Part EPN : 4 255,16 €

↳ La réfection du mur du cimetière :

Le coût de ces travaux s'élèverait à 2 960,67 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

- Part Commune : 742,91 €
- Part EPN : 2 217,76 €

Les devis seront signés dès que nous aurons l'accord d'EPN pour la prise en charge de leur part financière.

- ✓ Audit informatique : L'entreprise Rex Rotary sera en Mairie le mardi 19.01.2021 afin de procéder à un audit informatique.
- ✓ Formation Tablette : 3 Arniérois se sont portés volontaires pour les formations. En attendant que les formations puissent avoir lieu, un RDV va être organisé avec ces volontaires pour organiser les prochaines formations sur PC et MAC.
- ✓ Vaccination : Le Président d'EPN nous sollicite afin que nous leur transmettions la liste des personnes de plus de 75 ans d'Arnières. La liste comprend 70 personnes.

- ✓ Eclairage public : Plusieurs demandes ont été formulées concernant l'extinction de l'éclairage public. En effet, à la suite du couvre-feu à 18h actuel une demande d'extinction à 20h au lieu de 23h a été évoqué. Pour l'été, l'extinction se fait juste après le coucher du jour, pas vraiment d'intérêt à allumer pour si peu de temps. Techniquement cela est faisable mais cela pourrait ne pas convenir à tous les habitants. Une réflexion va être menée pour cela.
- ✓ Couvre-feu : Pour donner suite à un échange avec la préfecture, et à la suite du couvre-feu en vigueur pour l'instant, les conseils municipaux sont autorisés uniquement pour les élus munis de l'attestation de déplacement professionnel et de la convocation.  
Il n'y a pas d'attestation prévue pour que le public puisse assister au conseil. Les commissions et les groupes de travail doivent se tenir en journée de façon à ce que les participants soient rentrés à leur domicile avant 18h.
- ✓ Date à retenir : Conseil Municipal le lundi 15 février 2021 à 20 h.

La séance est levée à 21 h 20.